

Rencontre Territoire Engagé

Financement (incitatif) du service public de gestion des déchets *Comprendre et engager mon territoire*

Papeete
Jeudi 10 – vendredi 11 octobre 2024



Bienvenue à cette Rencontre !

[RT ADEME : Laurie GORRIA / Maud BARRAT]

Coordinatrice des missions ADEME PF / Chargée de mission ECI

Les Rencontres Territoire Engagé de l'ADEME

Des Rencontres de 0,5 à 2 jours à destination de toutes les **collectivités territoriales**, dans **votre territoire**, pour vous accompagner dans votre **montée en compétences** sur des sujets d'expertise thématique (Climat, Air, Énergie, Économie Circulaire)

Les Rencontres Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME vous permettront :



De gagner en expertise,
par un apprentissage basé
sur l'expérimentation



D'échanger et de partager
avec les autres collectivités
de votre région



D'explorer de nouvelles
pratiques, de vous inspirer
de collectivités exemplaires



De vous mettre en
action dès votre retour
dans votre collectivité !

Tous en ligne



Tarification (incitative) - Comprendre et engager mon territoire

Jour 1

Séquence 1

- Repères sur le financement du service : rappel différents modes existants, principes et impacts de la Tarification (Incitative)

Séquence 2

- Quelle opportunité de mise en œuvre d'une Tarification (Incitative) sur mon territoire ?

Séquence 3

- Lancer et suivre une étude d'opportunité : adapter le cahier des charges à mon territoire et connaître les points de vigilance

Séquence 4

- Les différentes étapes de mise en œuvre d'une Tarification Incitative

Tarification (incitative) - Comprendre et engager mon territoire

Jour 2

Séquence 4 suite

- Les différentes étapes de mise en œuvre d'une Tarification Incitative
- **Témoignage**

Séquence 5

- Associer les usagers pour faciliter la compréhension et l'adhésion

Séquence 6

- Comment avancer dès mon retour dans ma collectivité ?

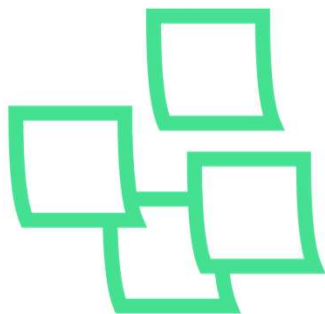
Séquence 7

- Présentation des dispositifs d'aide sur le territoire

Règles du jeu

- Assurer sa présence pendant tout le temps de la Rencontre
- Écouter avec attention
- Parler avec intention
- Respecter le cadre

Vos objectifs



A l'aide d'un post-it, venez indiquer au choix :

- *Un objectif pour la fin de la Rencontre*
- *Une action que vous avez commencé à faire en lien avec la thématique*
- *Un point de connaissance que vous souhaitez approfondir lors de cette Rencontre*

1

Repères sur le financement du service : rappel des différents modes existants, principes et impacts de la tarification

8h30 – 9h

1

Notions clés de la tarification (incitative)

État des lieux et contexte

Mode de financement du service pour les usagers

Sur votre territoire, quel est le mode
de financement du service pour les
usagers ?

Mode de financement du service pour les usagers

1

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La REOM concerne uniquement les usagers du service. La collectivité calcule son montant pour chaque usager en fonction du service rendu (estimé en fonction du nombre de personnes que compte le foyer ou par forfait). Elle est perçue par les communes ou bien par les groupements délégués pour la gestion des déchets (CC Hava'i).

2

Budget général

Le budget général est alimenté par les impôts fonciers et la dotation globale de fonctionnement. Le recours au budget général est interdit sauf exceptions (L.2224-2).

« Les subventions peuvent alors être analysées comme pérennes et contreviennent dès lors, au principe d'équilibre des budgets annexes en autonomie. »

15/10/2024

Rencontre Territoire Engagé – Tarification Incitative

12

L'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française, dispose qu'il « est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs. La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement. »

(...) « L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable :

1° Dans les communes de moins de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 10 000 habitants, aux services de distribution d'eau, d'assainissement, de traitement des déchets et d'électricité »

Un nouveau mode de financement : la « tarification incitative »

La tarification incitative, qu'est-ce que c'est ?

La tarification incitative consiste à faire payer les usagers du service de prévention et de gestion des déchets selon les quantités de déchets qu'ils produisent. Le principe est d'introduire dans les modes de financement du service une part variable fonction de l'utilisation du service (exprimée en volume et/ou en poids et/ou en nombre de présentation du bac à la collecte).

Dans l'idéal, comment ça se concrétise ?

La collectivité doit identifier chaque usager et mettre en place un système d'évaluation des quantités de déchets qu'il produit : elle dote donc chaque producteur de déchets d'un bac, équipé d'une puce en cas de suivi du nombre de présentation et/ou de pesée, ou d'une carte d'accès au conteneur d'apport volontaire.

Un nouveau mode de financement : la « tarification incitative »

La tarification incitative est l'introduction dans le calcul de la redevance d'une **part variable dépendant de la quantité et éventuellement de la nature des déchets produits par chaque usager**. Dans la plupart des collectivités, le calcul de cette part se fonde sur les ordures ménagères résiduelles produites.

La **redevance incitative** est facturée à l'utilisateur par la collectivité qui la met en place. Elle peut être instaurée par les **intercommunalités qui gèrent le service public de gestion des déchets**.

Intérêt de l'incitativité de la tarification

Selon vous, pourquoi intégrer de
l'incitativité dans la tarification ?

Pourquoi de l'incitativité ?

Politique du pollueur payeur
Arriver au juste prix par rapport au service rendu
Réduire la production de déchets
Inciter le développement de certains programmes (le tri)
Développer des projets en lien avec la gestion des déchets (si augmentation des recettes)
Responsabiliser l'utilisateur (comme l'effet du compteur d'eau)
Suivre une politique du Pays ou d'un autre organisme sur l'incitation (aide pour développer des programmes non rentables économiquement)

Mise en œuvre

En moyenne, en combien de temps
l'incitativité peut-elle être introduite
?

Temps d'introduction de la tarification incitative

Année N

- Étude préalable et concertation
- Choix politique
- Constitution du dossier de demande d'aides

Année N+1

- Mise en place du nouveau service (exemple : bacs pucés, ...)
- Communication
- Enquête (fichier "usagers")

Année N+2

- Test de la base de données (facturation à blanc)
- Ajustement
- Choix de la grille tarifaire

Année N+3

- Passage au réel : suivi des comportements
- Tarification effective

Avez-vous des questions ?



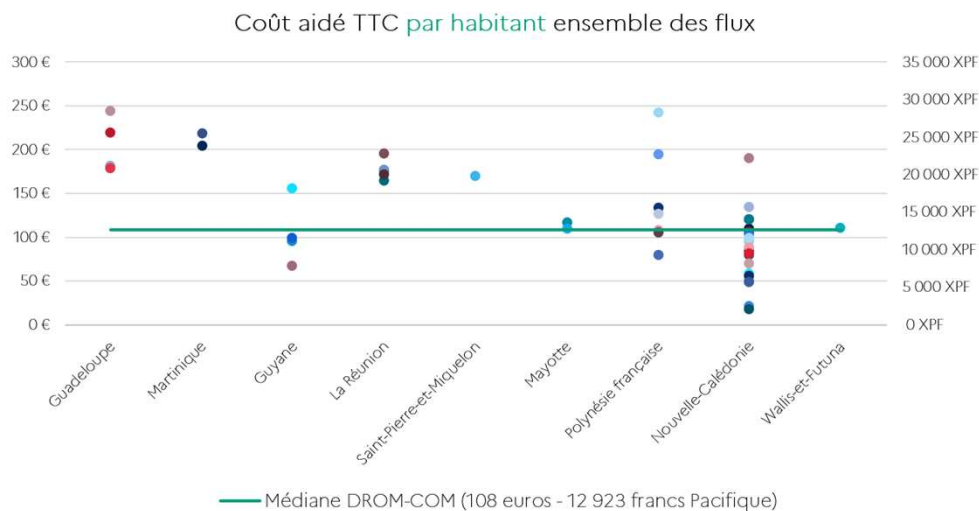
Rencontre Territoire Engagé Transition Ecologique –
Tarification incitative

19

Connaissance de votre tarification

**Connaissez-vous les coûts du service
public de gestion des déchets ?
Quel est le montant de la redevance sur
votre commune ?**

Les coûts du service public et leur financement

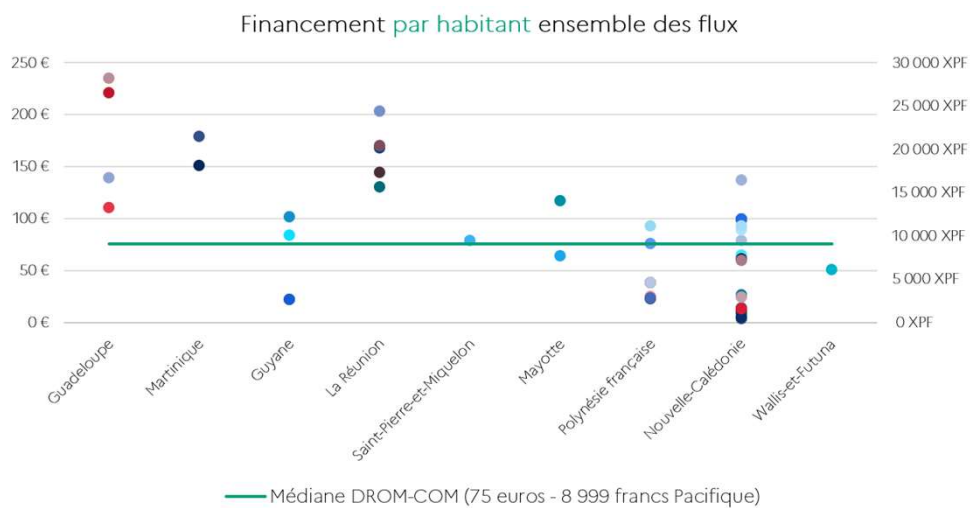


15/10/2024

Rencontre Territoire Engagé – Tarification Incitative

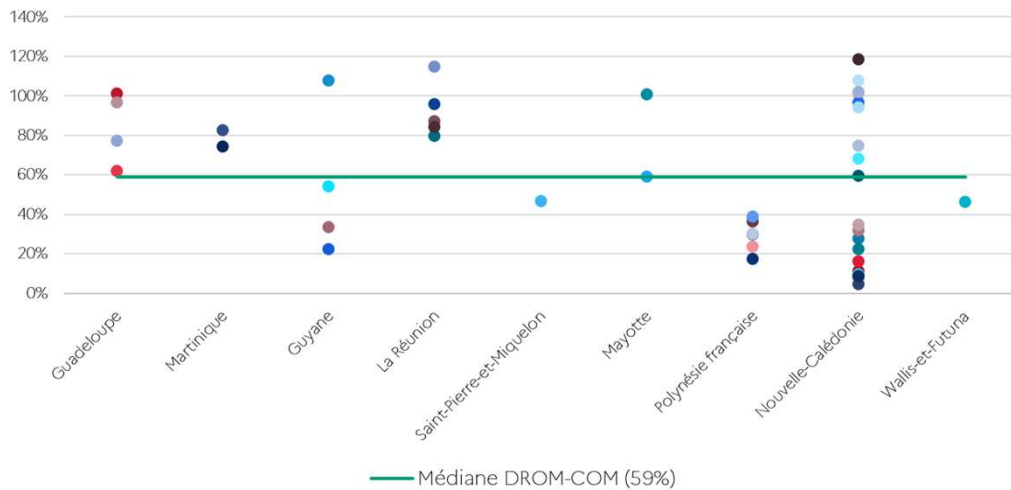
21

Les coûts du service public et leur financement



Les coûts du service public et leur financement

Taux de couverture du coût aidé TTC par le financement



15/10/2024

Rencontre Territoire Engagé – Tarification Incitative

Zon

23

1

Notions clés de la tarification incitative

Les impacts de la tarification incitative

Déploiement de la tarification incitative

**D'après vous, combien de collectivités
ont adopté la tarification incitative à ce
jour ?**

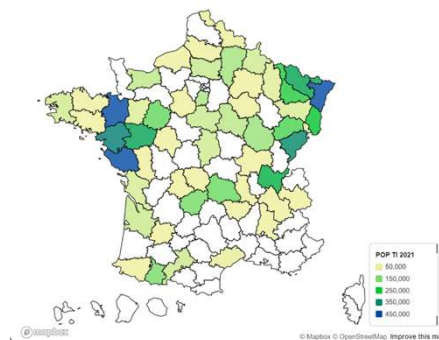
1. Situation nationale au 1^{er} janvier 2024

En janvier 2024, **229 collectivités** avaient adopté une tarification incitative, ce qui concerne environ **8,4 millions d'habitants**.

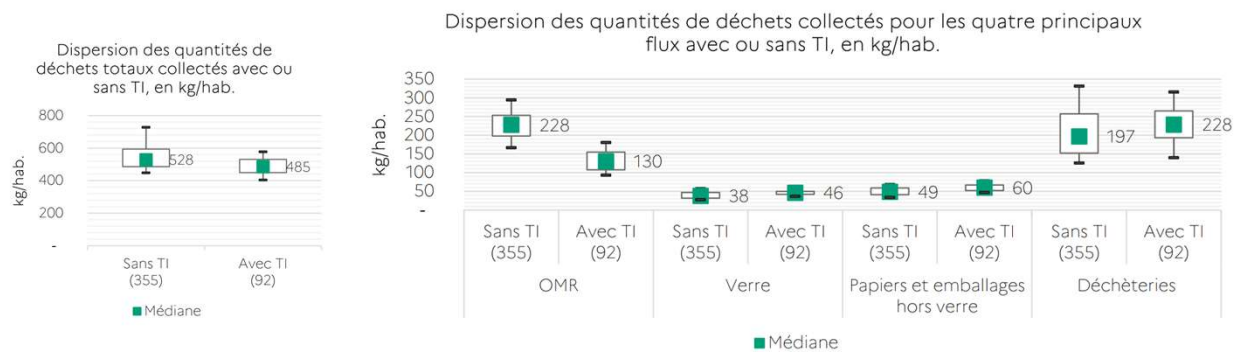
Aujourd'hui, **des études préalables et des mises en œuvre** de tarification incitative sont initiées dans de nombreuses collectivités.

Ces collectivités sont en majorité **rurales et mixtes à dominante rurale** avec une forte proportion de collectivités de **taille petite à moyenne** (56% des collectivités ont une population inférieure à 30 000 habitants).

Tarification Incitative 2021: Population par Département



2. Résultats observés : quantités de déchets



15/10/2024

Rencontre Territoire Engagé – Tarification Incitative

27

Référentiel données 2020

2. Résultats observés

Evolution des performances avant et après la mise en place de la tarification incitative

L'impact sur la baisse du flux OMR est systématique et importante

Le passage en redevance incitative a permis une diminution forte des ratios de production d'OMR - 34 % en moyenne pour une redevance incitative)

Le passage en TI permet une amélioration nette des ratios de collecte des recyclables

Le passage en tarification incitative induit une hausse des recyclables collectés.

- Le ratio d'emballages / papiers augmente en moyenne de 17%,
- Le verre augmente de 10%.

Le passage en TI engendre dans la majorité des cas une augmentation des apports en déchèterie

Les apports en déchèteries augmentent en moyenne de 13% après passage en tarification incitative.

De plus, le passage en TI permet en moyenne une diminution de 5% du flux DMA

3. Coûts de la tarification incitative

Evolution du coût du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) après la mise en œuvre de la RI



On observe une maîtrise du coût du Service Public de Gestion des Déchets après la mise en œuvre de la RI

Référentiel : année 2012

Coût moyen de la tarification incitative

**D'après vous, quel est le coût médian
par habitant pour une collectivité avec
tarification incitative ?**

3. Coûts de la tarification incitative

Coût global des collectivités en TI inférieur de 15%

Le coût médian des collectivités en TI est inférieur à celui des collectivités sans TI



Avec TI
9 800 XPF/hab.*



Sans TI
11 800 XPF/hab.*

4. Techniques de comptabilisation

D'après vous, quelles peuvent être les techniques de comptabilisation de la production de déchets des usagers ?

4. Techniques de comptabilisation

4 techniques pour comptabiliser les apports :

- **Le volume du bac** → facturation au volume
- **Le mode de présentations du bac** → facturation à la levée
- **Le poids du bac** → facturation à la pesée
- **Les sacs pré-payés**

Souvent, combinaison de plusieurs techniques

Part fixe / part variable

Impacts sur les quantités / les coûts de mise en œuvre / les incivilités variables selon les techniques

Impacts de la tarification incitative

D'après vous, quels pourraient être les autres impacts de la tarification incitative ?

5. Autres impacts de la tarification incitative

Incivilités

Les comportements destinés à contourner la tarification incitative existent, mais sont globalement peu importants. Ce sont essentiellement :

- Des **dépôts sauvages** et des **brûlages illégaux** ;
- Le **compactage excessif des déchets** (dans le cas de comptage à la levée ou au volume) qui ralentit la collecte et rend plus pénible le travail des agents ;
- Les **dépôts dans les bacs d'autres communes** ;
- L'**utilisation inappropriée des bacs** de collecte séparée.

Même marginaux, ces **comportements nécessitent une prise en charge rapide** pour éviter qu'ils ne deviennent habituels : **sensibilisation des usagers, surveillance et éventuellement amendes ou facturation des frais d'enlèvement des dépôts irréguliers.**

5. Autres impacts de la tarification incitative

Incivilités : étude sur l'analyse de l'impact de la TI sur les dépôts sauvages d'OMR

Mode de tarification	Nombre de dépôts sauvages d'OMR (en nb/hab.)		Poids des dépôts sauvages d'OMR (en kg/hab.)		Performances moyennes de collecte des OMR (en kg/hab./an)	Poids des dépôts sauvages (estimé à l'année) rapporté aux performances moyennes de collecte des OMR
	Résultat brut	Estimation à l'année*	Résultat brut	Estimation à l'année*		
TI	0,00039	< 0,14	0,0055	< 2,00	149	< 1,3 %
Témoin	0,00014	< 0,05	0,0015	< 0,55	229	< 0,2 %

*Ces valeurs sont des extrapolations sur l'année avec l'hypothèse majorante d'une fréquence d'apparition quotidienne des dépôts sauvages.

A retenir

Même si le risque de dépôt sauvage augmente pour les collectivités passées à la TI, les quantités de déchet en jeu restent modérées en comparaison des bénéfices de la tarification incitative sur la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles : les dépôts sauvages représentent environ 1% des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (environ 2kg/an/hab) alors que la TI permet de les baisser de 30% (environ -80kg/an/hab).

Etude complète disponible en téléchargement : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6774-tarification-incitative-et-incivilités.html>

15/10/2024

Rencontre Territoire Engagé – Tarification Incitative

36

Ainsi, dans tous les cas, les estimations de quantités annuelles de dépôts sauvages d'OMR restent modérées, selon l'ADEME, notamment en comparaison des bénéfices de la tarification incitative. Ceci dit :

- cela implique toutefois une charge de gestion pour les services qui n'a pas été comptabilisée dans le cadre de cette étude, ce que précise l'ADEME elle-même
- le nettoyage est souvent resté municipal même au pied des PAV alors que la collecte est intercommunale... ce qui entraîne des coûts en termes de tensions entre services, entre communes et communauté... et des lenteurs de nettoyage parfois, préjudiciables en termes d'image
- ces 1,3 % des OMR finissent par faire un volume bien plus grand en termes de ressentis pour les habitants
- n'oublions pas que cela peut avoir un impact juridique si cela s'accompagne, comme souvent, d'un passage du porte-à-porte à l'apport volontaire ([voir notre article ici](#)).

Étude publiée en janvier 2024 <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6774-tarification-incitative-et-incivilités.html>

(Éléments de synthèse dans CP :
<https://presse.ademe.fr/2024/01/reduire-les-dechets-les-solutions-a-disposition-des-collectivites.html>)

Difficultés

Dans vos communes, quelles difficultés
liées à la redevance rencontrez-vous ?

Avez-vous des questions ?



Rencontre Territoire Engagé Transition Ecologique –
Tarification incitative

39

1

Notions clés de la tarification incitative

Retour d'expérience sur le déploiement de la tarification incitative sur les territoires

Un retour d'expérience en France



Présentation du SMICTOM

Explication « fil rouge » : quelles questions à poser demain ?

1

Notions clés de la tarification incitative

Synthèse de la séquence

2

Quelle opportunité de mise en œuvre d'une Tarification Incitative sur mon territoire ?

Partie 1 : 9h00 – 10h15

Partie 2 : 10h30 – 11h45

2

Quelle opportunité de mise en œuvre d'une Tarification (Incitative) sur mon territoire ?

Convaincre ses élus



Atelier : apprendre à convaincre ses élus

- **Objectif** : produire un support à destination des élus sur l'opportunité de mise en œuvre d'une TI
- En 3 sous-groupes
- Arguments à explorer :
 - Pour : **points forts** et **opportunités** en faveur de l'implantation d'une TI sur le territoire
 - Contre : **points faibles** et **menaces** liées à l'implantation d'une TI sur le territoire
- Un premier sous-groupe restituera et les autres groupes compléteront

Arguments

	✓ Pour	✗ Contre
+ important ↑ - important	• Tarification plus juste • Pénaliser les mauvais trieurs • Baisser les quantités de déchets résiduels et donc du coût du service et augmentation de la durée de vie de Paihoro, augmenter le tri • Équilibrer le budget / motiver les élus par rapport aux obligations • Mensualisation ? • Changements des comportements • Réorganisation / optimisation des services • Développer de nouveaux programmes • Passage M4	• Ré-élection / dispositif impopulaire > besoin d'explications • La politique des déchets n'est pas une priorité • Investissements / budgets sur les études ou AMO • Rejet du système par les professionnels • Incivisme / dépôts sauvage • Réorganisation / optimisation des services • Disparités entre les communes • Augmentation des redevances pour certains • Difficulté de contrôle / mise en œuvre • Durée de mise en œuvre • Mentalités à faire changer (élus, usagers) • Risque de diminution du taux de recouvrement • Sentiment de solitude des communes

15/10/2024

Rencontre Territoire Engagé – Tarification Incitative

47

Papeete : les professionnels comprennent qu'il faut équilibrer le budget. Ce qui est reproché est le manque de communication
Ressourcerie vs recyclerie ?

Avez-vous des questions ?

Avez-vous des questions pour
SMICTOM d'Alsace Centrale ?



Pause-café



Rencontre Territoire Engagé Transition Ecologique –
Tarification incitative

50

2

Quelle opportunité de mise en œuvre d'une Tarification Incitative sur mon territoire ?

Réaliser une étude d'opportunité pour mon territoire

Atelier d'étude d'opportunité

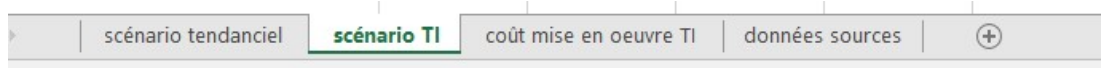
- **Objectif** : avoir une première approche de l'évolution des coûts en cas de mise en œuvre de la tarification incitative
- Evaluer les évolutions sur les principaux flux collectés (ratios en kg/hab) et l'impact sur les coûts de traitement et les recettes matériaux
- Identifier les postes d'investissement et de fonctionnement liés à la mise en œuvre d'une tarification incitative
- Comparer un scénario de mise en place de la tarification incitative à un scénario tendanciel
- En **individuel**

Attention, cet exercice ne remplace pas une étude de faisabilité et, par souci de simplicité, ne prend pas en compte les évolutions possibles de la collecte (fréquence, mode, ...).

Remplissage du fichier de simulation

Structure générale

- Le fichier est composé de 4 onglets :
- Scénario tendanciel [à renseigner] : pour simuler l'évolution des coûts sans changement du mode de financement
- Scénario TI [à renseigner] : pour simuler l'évolution des coûts en cas de passage en TI
- Coût mise en œuvre TI [à renseigner] : pour évaluer le coût des postes d'investissement et de fonctionnement lié à la TI
- Données sources : données moyennes de production de déchets et de coûts de traitement, évolution de la TGAP, données moyennes de production de déchets en TI



Dans ces différents onglets, seules les cases sur fond jaune sont à remplir

Remplissage de l'onglet « scénario tendanciel » (1/3)

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G

Menus déroulants pour choisir :

- La typologie de votre collectivité
- Le mode de traitement principal renvoyant la catégorie de TGAP applicable

		2022
population		
Performances de collecte		
OMR	kg/hab/an	
RSOM	kg/hab/an	
Verre	kg/hab/an	
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	

Population et ratios 2022 à saisir

Remplissage de l'onglet « scénario tendanciel » (2/3)

Coût unitaire de traitement		
part forfaitaire (si syndicat de traitement)	€/HT/hab	
OMR	€/HT/t	
TGAP	€/HT/t	3
RSOM	€/HT/t	
Verre	€/HT/t	
Déchèteries hors gravats	€/HT/t	

Prix unitaires 2022 par flux principaux à saisir

Recettes		
prix unitaires		
RSOM	€/HT/t	
Verre	€/HT/t	

Recettes unitaires 2022 (soutiens + ventes matériaux) par flux à saisir

Source idéale : matrice des coûts

- En cas d'adhésion à un syndicat de traitement, selon la grille tarifaire appliquée, vous ne pourrez peut être pas renseigner toutes ces cases
- Si vous ne disposez pas de vos données propres, vous pouvez vous référer à l'onglet données sources pour utiliser des données moyennes

Remplissage de l'onglet « scénario tendanciel » (3/3)

hypothèses évolution tendancielle	
population	
perf. OMR	
perf. RSOM	
perf. Verre	
perf. Déchèteries	
part forfaitaire traitement	
coût unitaire OMR (hors TGAP)	
coût unitaire RSOM	
coût unitaire verre	
Coût unitaire déchèteries	

Taux d'évolution tendancielle (en %) à saisir pour :

- La population
- Les performances de collecte
- Les coûts unitaires

Remplissage de l'onglet « scénario TI » (1/2)

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G
Année de l'annonce TI	2025

- La typologie et le mode de traitement principal sont **repris automatiquement** de l'onglet « scénario tendanciel »
- L'année de l'annonce TI est à choisir dans un **menu déroulant**
 - Hypothèse retenue, mise en œuvre effective 2 ans plus tard

		2022
Performances de collecte		
OMR	kg/hab/an	0
RSOM	kg/hab/an	0
Verre	kg/hab/an	0
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	0
Coût unitaire de traitement		
part forfaitaire	€HT/hab	0
OMR	€HT/t	0
TGAP	€HT/t	3
RSOM	€HT/t	0
Verre	€HT/t	0
Déchèteries hors gravats	€HT/t	0

La population, les performances de collecte, les coûts unitaires et les recettes unitaires sont **repris automatiquement** de l'onglet « scénario tendanciel »

Remplissage de l'onglet « scénario TI » (2/2)

Le contenu des cellules se calcule automatiquement en fonction des données saisies par ailleurs.

Exemple 1 : évolution de la performance d'OMR calculée en fonction du ratio OMR 2022 en prenant pour hypothèse que le ratio OMR l'année de TI effective est la moyenne observée dans les territoires en TI de même typologie

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Performances de collecte									
OMR	kg/hab/an	275	222,69	175,84	129,00	127,71	126,43	125,17	123,92

Exemple 2 : charges liées à la TI calculée en fonction des données renseignées dans l'onglet « coût mise en œuvre TI »

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Années amortissement			1	2	3	4	5	6	7
Amortissement inves.TI (7 ans)			236428,5714	236429	236429	236429	236429	236429	236429
Coûts communication mise en place			65000						
Coût enquête/distribution			0						
Coût personnel mise en place 3 ans			122500	122500					
Aide ADEME investissements (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-65083	-65083	-65083	0	0	0	0
Aide ADEME mise en œuvre (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-216667	-216667	-216667	0	0	0	0
Coût gestion annuelle					511500	511500	511500	511500	511500
Montant total TI		0,00	142 178,57	77 178,57	466 178,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57

Remplissage de l'onglet « coût mise en œuvre TI »

(1/2)

MISE EN ŒUVRE	
Investissements	nombre unités
enquête - distribution (par foyer/usager)	
bacs (par bac)	
puces (par bac)	
PAV aérien (par colonne)	
PAV enterré (par colonne)	
PAV semi-enterré (par colonne)	
tambours identification sur PAV	
badges (1 badge par foyer)	
matériel identification (15 à 20 k€ par BOM)	
logiciel	1
TOTAL investissements mise en œuvre	
Amortissement (années)	
Fonctionnement	
Communication (par habitant)	
enquête - distribution (par foyer/usager)	
Personnel (0,2 à 0,6 ETP/10.000 hab)	

À remplir selon votre organisation technique prévue à 2/3 ans.

Les informations à saisir concernent en 1^{er} lieu les contenants OMR (flux comptabilisés par toutes les collectivités en TI).

La durée d'amortissements peut dans la réalité être différente pour ces types d'investissements. Nous proposons de retenir une seule valeur pour simplifier.

Selon les collectivités, l'enquête-distribution pourra être considérée comme dépense d'investissement ou de fonctionnement.

Remplissage de l'onglet « coût mise en œuvre TI » (1/2)

GESTION ANNUELLE	
maintenance logiciel	1
maintenance informatique embarquée (par BOM)	
Personnel (0,3 à 0,5 ETP/10.000 hab)	
Communication (par habitant)	
Abonnement communication PAV (forfait)	
Sacs floqués/transparents 50L (prix pour 1000 sacs)	

À remplir selon votre organisation technique prévue à 2/3 ans.

Interprétation

Données saisies – Onglet « scénario tendanciel » (1/2)

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G

		2022
population		65000
Performances de collecte		
OMR	kg/hab/an	243
RSOM	kg/hab/an	57
Verre	kg/hab/an	37
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	220

Coût unitaire de traitement		
part forfaitaire	€HT/hab	0
OMR	€HT/t	80
TGAP	€HT/t	3
RSOM	€HT/t	240
Verre	€HT/t	0
Déchèteries hors gravats	€HT/t	46
Montants traitement		
part forfaitaire	€HT	0
traitement OMR	€HT	1 263 600,00
TGAP OMR	€HT	47 385,00
tri RSOM	€HT	889 200,00
verre	€HT	0,00
Déchèteries	€HT	657 800,00

Interprétation

Données saisies – Onglet « scénario tendanciel » (2/2)

Recettes		
<i>prix unitaires</i>		
RSOM	€/HT/t	260,00
Verre	€/HT/t	30,00
<i>montants</i>		
RSOM	€/HT	963 300,00
Verre	€/HT	72 150,00

hypothèses évolution tendancielle	
population	0,50%
perf. OMR	-1,00%
perf. RSOM	0%
perf. Verre	1%
perf. Déchèteries	-1%
part forfaitaire traitement	1%
coût unitaire OMR (hors TGAP)	3%
coût unitaire RSOM	3%
coût unitaire verre	1%
Coût unitaire déchèteries	3%

Interprétation

Données saisies – Onglet « scénario TI »

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G
Année de l'annonce TI	2025

Le reste des informations se reporte automatiquement.

Interprétation

Données saisies – Onglet « coûts mise en œuvre TI » (1/2)

MISE EN ŒUVRE			
Investissements	nombre unités	prix unitaire HT	total
enquête - distribution (par foyer/usager)	30000	20	600000
bacs (par bac)	10000	35	350000
puces (par bac)	25000	3	75000
PAV aérien (par colonne)		5 000	0
PAV enterré (par colonne)	10	15 000	150000
PAV semi-enterré (par colonne)	20	10 000	200000
tambours identification sur PAV	100	1 500	150000
badges (1 badge par foyer)	5000	4	20000
matériel identification (15 à 20 k€ par BOM)	5	15 000	75000
logiciel	1	35 000	35000
TOTAL investissements mise en œuvre			1655000
Amortissement (années)	7		236429

Interprétation

Données saisies – Onglet « coûts mise en œuvre TI » (2/2)

Fonctionnement			
Communication (par habitant)	65000	1,0	65000
enquête - distribution (par foyer/usager)		20	0
Personnel (0,2 à 0,6 ETP/10.000 hab)	3,5	35 000	122500

GESTION ANNUELLE			
maintenance logiciel	1	1500	1500
maintenance informatique embarquée (par BOM)	5	1500	7500
Personnel (0,3 à 0,5 ETP/10.000 hab)	2	35000	70000
Communication (par habitant)	65000	0,5	32500
Abonnement communication PAV (forfait)	100	4000	400000
Sacs floqués/transparents 50L (prix pour 1000 sacs)		60	0
Total gestion par an			511500

Interprétation

Résultats (1/2)

Se lisent sur l'onglet « scénario TI » :

- Evolution des ratios avec la mise en œuvre de la TI

			annonce TI	année à blanc	TI effective					
		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Performances de collecte										
OMR	kg/hab/an	243	201,78	165,39	129,00	127,71	126,43	125,17	123,92	
RSOM	kg/hab/an	57	59,00	61,00	63,00	63,00	63,00	63,00	63,00	
Verre	kg/hab/an	37	39,83	41,91	44,00	44,44	44,88	45,33	45,79	
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	220	221,41	227,21	233,00	230,67	228,36	226,08	223,82	

- Dépenses annuelles liées à la mise en œuvre de la TI (amortissements des investissements + fonctionnement – déduction aides ADEME (selon dispositif en vigueur en 2023))

			annonce TI	année à blanc	TI effective					
		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Années amortissement										
Amortissement inves.TI (7 ans)			3	2	3	4	5	6	7	
Coûts communication mise en place			236428,5714	236429	236429	236429	236429	236429	236429	
Coût enquête/distribution			65000							
Coût personnel mise en place 3 ans			0							
			122500	122500						
Aide ADEME investissements (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-65083	-65083	-65083	0	0	0	0	
Aide ADEME mise en œuvre (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-216667	-216667	-216667	0	0	0	0	
Coût gestion annuelle					511500	511500	511500	511500	511500	
Montant total TI		0,00	142 178,57	77 178,57	466 178,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57	

Interprétation

Résultats (2/2)

Se lisent sur l'onglet « scénario TI » :

- Evolution des coûts de traitement (y compris dépenses TI)

		annonce TI	année à blanc	TI effective					
		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Montant total "traitement" TI		1 822 535,00	2 116 698,41	1 933 827,79	2 200 388,07	2 564 665,71	2 640 995,41	2 719 798,98	2 801 153,86
Rappel montant "traitement" tendanciel		1 822 535,00	2 172 065,56	2 266 604,71	2 378 840,83	2 477 970,95	2 564 305,79	2 653 324,15	2 745 107,04

- Différentiel sur 6 années (de l'année avant l'annonce TI à 2 ans après l'effectivité)

	somme sur 6 années
Montant total "traitement" TI	13 627 553,89
Rappel montant "traitement" tendanciel	13 908 266,34
différentiel	-280 712,45

Avez-vous des questions ?

Avez-vous des questions pour le SMICTOM d'Alsace Centrale ?



**Pause déjeuner
... jusqu'à 13h15**



3

Lancer et suivre une étude d'opportunité : adapter le cahier des charges à mon territoire et connaître les points de vigilance pour le suivi

13h15 – 14h00

3

Lancer et suivre une étude d'opportunité

Points clés de l'étude préalable

Cahier des charges



Durée de l'étude :
12 mois minimum

- **Ne pas exclure d'office des possibilités**, par exemple :
 - S'il existe des points de regroupement, il ne faut pas exclure un retour en porte-à-porte
- Les scénarios TI doivent prendre en compte **l'évolution des comportements** (optimisation collecte OMR, adaptation collecte emballage/papier, le cas échéant, renfort/contrôle d'accès déchèterie, PAV)
- Il est important de bien caractériser les différentes **typologies d'habitat et d'usagers** du territoire & adapter les solutions en conséquence : habitat pavillonnaire, habitat collectif, résidents secondaires, etc.
- Lors de la première approche de **grille tarifaire**, il est important de réaliser une analyse d'impact sur les contributions des usagers et notamment, de faire une **identification des transferts de charges**

Compétences des bureaux d'étude

- **Techniques**
 - Réorganisation du service, déploiement de nouveaux équipements,
...
- **Économiques**
 - Chiffrage des évolutions
- **Financières**
 - Etude d'impact sur le financement à l'échelle globale et individuelle

Comité de pilotage / suivi à mettre en place

Afin d'instaurer et de suivre une démarche de tarification incitative efficace, il est important de mettre en place un comité de pilotage regroupant notamment :

- **Des élus** : idéalement maire (ou président.e), adjoint (ou VP) « déchets » mais aussi « finances », membres des 2 commissions déchets et finances
- **Des représentants des services techniques** : DG, cabinet le cas échéant, directeurs techniques / financiers, resp. service déchets, resp. régie de collecte
- **Des représentants des services finances** et régie de recettes
- **Syndicat de traitement** le cas échéant,
- **Des associations environnementales** et/ou **de consommateurs**



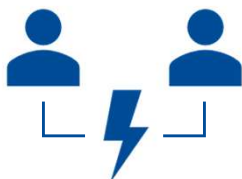
Validation politiques intermédiaires / préalables au vote en assemblée délibérante

Par ailleurs, la mise en place de la tarification incitative nécessite une **validation politique intermédiaire et / ou préalable par un vote en assemblée délibérante**, rassemblant :

- Maire
- Commission environnement / déchets



Atelier : les questions du contradicteur



- En 5 à 10 min, prenez le temps de réfléchir aux questions « pièges » qui pourraient vous être posées et venez les noter sur le tableau
- Collectivement, discuter et noter les éléments qui peuvent être apportés en réponse

Exemple

Question 1

• Éléments de réponse...

Question 2

• Éléments de réponse...

Atelier : les questions du contradicteur

Pourquoi je dois payer ? Je n'ai pas de bac, pourquoi je dois payer ? Pourquoi je paie alors que j'ai acheté mon bac ?

Éviter d'avoir des rats. Il y a besoin du service donc il faut payer. Sans ce service, c'est toi qui devrais trouver une solution. Expliquer ce que recouvre le service. Exemple pour l'eau.

Je n'ai pas de déchets ou je les gère moi-même, pourquoi je dois payer ?

Protection de l'environnement > DIREN. Les déchets doivent être déposés dans un endroit autorisé. Rappel de la réglementation.

Pourquoi je dois payer plus alors que le service reste le même ?

Parce que la commune n'a jamais facturé le vrai prix. Si c'est un professionnel, le diriger vers le secteur privé

Écoles : nous sommes en vacances pendant une partie de l'année, possibilité de moins payer ?

La réponse est en réflexion.

Avez-vous des questions ?

Avez-vous des questions
pour le SMICTOM d'Alsace
Centrale ?

